



PREFET DE L'HERAULT

*Direction départementale
des territoires et de la mer*
Service eau risques et nature

Arrêté n° DDTM34-2017-10-08870

**portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Lez-Mosson-Etangs Palavasiens**

**Préfet de l'Hérault,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier dans l'ordre national du Mérite**

VU le code de l'environnement et notamment l'article L212-4 ainsi que les articles R212-29 à 34 ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL en qualité de Préfet de l'Hérault ;

VU l'arrêté de délégation de Monsieur le Préfet de l'Hérault à Monsieur Grégory Matthieu, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse approuvé par le Préfet Coordonnateur de Bassin le 21 décembre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n°94-I-3028 du 28 septembre 1994 portant délimitation du périmètre du SAGE Lez-Mosson Etang Palavasiens, modifié par l'arrêté n°DDTM34-2014-02-03727 du 17 février 2014 ;

VU l'arrêté n°DDTM34-2015-01-04598 du 15 janvier 2015 portant approbation du SAGE révisé Lez-Mosson-Etangs Palavasiens ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2016-06-07356, du 10 juin 2016, portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens ;

VU les arrêtés modificatifs n°DDTM34-2016-06-07433 du 28 juin 2016 et n°DDT34-2016-11-07791 du 9 novembre 2016 portant modification de cette instance;

VU la délibération du 27 septembre 2017 de Montpellier Méditerranée Métropole modifiant les représentants pour siéger à la CLE ;

CONSIDERANT que suite à ces modifications, il convient de réaliser une mise à jour de l'arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission locale de l'eau ;

SUR proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

La composition de la CLE est modifiée comme suit :

A/ Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

Les représentants de la Région ou du Département			
REGION LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES	2	Christian DUPRAZ Marie MEUNIER-POLGE	
CONSEIL DEPARTEMENTAL HERAULT	5	Michaël DELAFOSSE Cyril MEUNIER	
		Dominique NURIT Renaud CALVAT	
		Patricia WEBER	
		Les communes de l'Hérault	
		Commune de Palavas les Flots	1
Commune de Villeneuve les Maguelone	1	Gérard AUBRY	
Commune de Vic la Gardiole	1	Magali FERRIER	
Commune de Valfaunès	1	René JEANJEAN	
Commune de Montpellier	2	Sauveur TORTORICI Pascal KRZYZANSKI	
		Commune de Prades le Lez	1
Commune de Juvignac	1	Béatrice MICHEL	
Commune de Clapiers	1	Thierry VINDOLET	
Commune de Coumonterral	1	Robert MARTY	
Commune de Saint Clément de Rivière	1	Alain PERRET DU CRAY	
Commune de les Matelles	1	Christian AMAT	
Les représentants des établissements publics locaux			
Montpellier Méditerranée Métropole	5	Jean-Pierre RICO Pascal KRZYZANSKI	
		Jackie GALABRUN-BOULBES Thierry DEWINTRE	
		Carole DONADA Alphonse CACCIAGUERRA	
		Jacques GRAU Jean-Claude ARMAND	
		Gérard CABELLO	
Communauté des Communes Pic Saint Loup	3	Jacques COLOMBANI	
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	1	Guillaume FABRE	
Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de la région du Pic Saint Loup	1	Stéphanie JANNIN	
Syndicat du Bassin du Lez	2	Magali FERRIER	
Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (S.I.E.L.)	1		
TOTAL	32		

B/ Collège des usagers

COLLEGE des USAGERS	
Prud'homie des patrons pêcheurs de Palavas les Flots	1
Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	1
Fédération des chasseurs de l'Hérault	1
Chambre Agriculture de l'Hérault	1
Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier	1
Union des associations d'irrigation et d'assainissement de Lattes	1
Association Saint Jean de Védas	1
Union fédérale des consommateurs U.F.C. QUE CHOISIR	1
Union locale Consommation, Logement et Cadre de Vie (C.L.C.V) de Montpellier et ses environs	1
Société de la protection de la nature (S.P.N.), Comité de l'Hérault	1
Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc-Roussillon (CEN L-R)	1
Association « Les écologistes de l'Euzière »	1
Association « Mosson Coulée Verte »	1
Section régionale conchylicole Méditerranée	1

C/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

COLLEGE DES SERVICES DE L'ETAT	
Le Préfet de l'Hérault ou son représentant le chef de MISE 34	1
M. le Préfet Coordonnateur de bassin représenté par Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant	1
Mme. la Directrice de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant	1
Le Délégué régional de l'Agence de l'Eau ou son représentant	1
Le Directeur régional de l'Agence Française de la Biodiversité ou son représentant	1
M. le Délégué du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant	1

ARTICLE 2 – AFFICHAGE ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera affiché dans les communes du périmètre du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens.

Il sera publié :

- sur le site Internet de la préfecture
- au recueil des actes administratifs,
- par la structure de gestion SYBLE, sur le site internet gesteau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

ARTICLE 3 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 – EXECUTION

Le Secrétaire Général de la préfecture, le Directeur départemental des territoires et de la mer, les membres de la Commission Locale de l'Eau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le **18 OCT. 2017**

Pour le Préfet

Par délégation,
L'Adjoint au Chef de Service Eau-Risques Nature


Eric MUTIN